

Conseil Municipal du 8 novembre 2021

TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

Travaux au clocher - Église Notre Dame : Un point est fait pour donner suite à une entrevue avec Maël KERGUILLÉC et l'entreprise KERNEIS concernant la reprise des planchers du clocher de l'église Notre Dame. Des travaux plus globaux sont programmés pour début 2022. Ces travaux seront largement subventionnés et concernent la vérification de la toiture, l'entretien des cheneaux, la reprise des planchers et l'étanchéité de la tour aux volatiles.

Restauration du complexe buvette – club house au terrain de football : La charpente est posée et le couvreur devrait intervenir prochainement. Les menuiseries vont être posées à compter du 15 novembre prochain, en décalé du couvreur. De plus, les travaux de réseau d'assainissement semi collectif du complexe et de la Maison Pour Tous devraient également débuter la semaine prochaine.

Point sur la propriété ex-Quéran : Le cas de la propriété ex-Quéran a été étudié et plusieurs projets sont évoqués. Ils feront l'objet d'une étude plus approfondie. Le Conseil Municipal donne son accord pour une consultation de la population sur le devenir de la propriété ex-Quéran.

Projet de remplacement du tracteur des services techniques : Pour donner suite à de sérieux signes de faiblesse, une commission municipale est créée afin d'étudier le remplacement du véhicule. Elle se réunira prochainement afin de lancer une consultation des concessionnaires début 2022.

Travaux de programme voirie : Les travaux de programme voirie sont en cours de réalisation par l'entreprise Eurovia. Des gênes sont à prévoir sur les secteurs du bourg et de Mousterpaul.

AFFAIRES GENERALES

Communication - Projet de vidéo promotionnelle : Le Conseil Municipal valide la réalisation d'une vidéo promotionnelle avec l'entreprise BDC Production. Le script est en cours d'écriture pour une réalisation au printemps 2022.

Soirée récréative dans le cadre du Téléthon : Renouvelée après une année d'arrêt pour cause de Covid, la soirée récréative, organisée dans le cadre du Téléthon, se tiendra le vendredi 3 décembre 2021 à la salle Multifonctions. Les élus, le personnel communal, l'école Notre Dame et quelques associations communales se joindront à la soirée pour que chaque participant passe un agréable moment. A destination de tous, cette soirée est gratuite.

Noël à Bodilis : cette fête conviviale sera organisée le dimanche 26 décembre de 17h00 à 20h00 sur le parking et dans la salle multifonctions : feu de joie, spectacle pour enfants et adultes, vin chaud, jus de fruits sont offerts aux bodilisiens et leurs amis. Le Père Noël distribuera bonbons et chocolats aux enfants.

Calendrier 2022 : Comme c'est le cas tous les ans, le Conseil Municipal décide de renouveler la réalisation d'un calendrier de la commune qui sera distribué aux aînés avec les colis de Noël et aux associations, mais également avec le Keleier. Quelques-uns pourront être mis en vente.

Colis de Noël des aînés : Les colis de Noël pour les personnes de 80 ans et plus seront distribués, comme chaque année, avant la période des fêtes de fin d'année. La Commune fait appel aux bénévoles afin d'aider à la confection des colis de Noël qui se déroulera le vendredi 17 décembre à 15h00 en Mairie. La distribution sera réalisée par les membres du CCAS.

Opération Médiateurs de lutte anti Covid : À la demande de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.), une campagne de prévention et de dépistage de la Covid-19 se déroule sur le territoire finistérien grâce aux équipes mobiles de l'Ordre de Malte France. Cette campagne de lutte contre l'épidémie s'inscrit dans la stratégie « *Tester-Alerter-Protéger* ». Le dépistage se fera par tests antigéniques, le résultat est rapide (15-20 min), entièrement gratuit, sans RDV et sans ordonnance, sur simple présentation d'une pièce d'identité et muni du n° de sécurité sociale. Le mercredi 10 novembre se tiendra une permanence à la salle Jeanne d'Arc de 14h00 à 17h00.

Collecte annuelle de la Banque Alimentaire du Finistère : La collecte annuelle de la Banque alimentaire se tiendra les 26 et 27 novembre 2021.

FINANCES / RESSOURCES HUMAINES

Décision Modificative Budgétaire n°2 : M. le Maire présente le projet de Décision Modificative budgétaire n°2 qui est rendue nécessaire pour le paiement de la location d'un tracteur agricole pour le service technique pour quelques mois, pour l'embauche d'un agent par le biais du Centre de Gestion au service administratif ainsi que la passation à la version Horizon Cloud (*logiciel métiers*).

École Notre Dame : Label écoles numériques : M. le Maire fait un point sur le plan « *Label écoles numériques* », pour donner suite à la signature de la convention de partenariat avec l'académie de Rennes, et à l'accord pris entre la Commune et le directeur de l'école Notre Dame. Il est convenu que le reste à charge communal serait supporté à hauteur de 50 % par l'OGEC et 50 % par la collectivité. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, sollicite l'école Notre Dame de Bodilis pour une contribution financière de 1 497 € pour financer les équipements informatiques acquis dans le cadre du Plan « *Label écoles numériques* ».

École Notre Dame : Subvention dans le cadre du projet culturel – réalisation de fresques : Pour donner suite à une présentation du projet, et afin de répondre favorablement à une demande de l'école pour une prise en charge du surplus figurant sur le bilan financier, le Conseil Municipal valide le versement d'une subvention nette d'un montant de 2 100 €.

Recours à l'ESAT de Landivisiau : Le Conseil Municipal renouvelle le recours à l'ESAT de Landivisiau pour effectuer la tonte et l'évacuation des déchets verts des espaces engazonnés, ainsi que le débroussaillage des talus en lotissement et balayage des trottoirs.

Ressources Humaines - Renouvellement du contrat d'assurance statutaire : Une consultation du marché de l'assurance statutaire des employés communaux a été réalisée auprès du centre de gestion du Finistère (*CDG 29*). Après étude, l'assurance contractée auprès de Groupama reste la plus avantageuse avec un maintien des taux de cotisation sur 2 années.

Ressources Humaines - Régime des chèques cadeaux : Le régime des chèques cadeaux de fin d'année d'un montant de 40 € est adopté pour les employés municipaux. De plus, un agent partant à la retraite bénéficiera d'un chèque cadeaux d'un montant de 170 €.

Chaudière de l'Espace Socioculturel : Le Programme ACTEE porté par la FNCCR vise à faciliter le développement des projets d'efficacité énergétique et de substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques efficaces et bas carbone pour les bâtiments publics. Ce programme prévoit une prise en charge de 90% du montant de l'audit par le SDEF dans la limite de 3 000 € HT par audit et par bâtiment. Le montant de la prestation réalisée dans le cadre de la présente convention s'élève à 2 275 € HT, soit 2 730 € TTC.